



Procès-verbal No 21
Séance du 10 février 2020

Présidence : Monsieur Daniel Rosetti

Monsieur le Président ouvre cette 21^e séance de la législature à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mme et Monsieur les scrutateurs, à Monsieur le représentant de la presse régionale ainsi qu'au fidèle public dont la présence le réjouit.

M. le Président dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- a) le samedi 28 décembre à la « Revue vaudoise » au casino de Montreux, où le nom de notre localité a été cité à plusieurs reprises. Pour rester sur le registre de l'humour, j'ai apprécié que l'émission les « dicodeurs » diffusée par RTS la Première pose ses valises à Vallorbe une semaine en janvier. Et pour finir sur ce thème, j'encourage toutes les conseillères et conseiller à s'inscrire à la soirée quizz sur l'histoire de Vallorbe qui aura lieu le jeudi 26 mars en soirée au buffet de la gare. Ce moment sera animé par M. Laurent Flutsch. Je remercie M. le Municipal Schwerzmann pour cette initiative.
- b) le dimanche 9 février au dépouillement de 2 objets fédéraux et à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois.

Premier objet
Appel

Excusés : Mesdames Lorianne **Foretay**, Emmylou **Maillard**, Carole **Perrin** et Christelle **Vallotton**
Messieurs Christian **Agnelot**, Jérémie **Kolly** et Jérôme **Perrin**

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers/50, les 7 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc délibérer.

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal No 20 du 16 décembre 2019

4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 07/19 relatif à une demande de crédit de 748'000 francs pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 08/19 relatif à une demande de crédit de 6'298'148 francs concernant l'acquisition de terrains et l'équipement de la zone industrielle du Day « Plans-Praz – Sur la Torche »
7. Préavis municipaux et nomination des commissions
8. Communications de la Municipalité
9. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
10. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 20 du 16 décembre 2019

Le procès-verbal No 20 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- Correspondance de SOS JURA de janvier 2020

« Lettre ouverte aux membres des Conseils communaux ou généraux de Vallorbe, Vaulion, Premier, Mont-la-Ville, La Praz, Juriens, Ballaigues, Lignerolle et L'Abergement »

Madame, Monsieur,

Il y a quelques années, votre conseil a approuvé un PPA prévoyant la création d'un parc éolien dans notre région. En tout, ce sont trois parcs réunissant 27 machines de 210 m de haut qui sont prévus. Nous, SOS JURA ainsi que les principales associations environnementales et des centaines de particuliers, avons fait opposition puis recours dans les communes, au Tribunal cantonal et même au Tribunal fédéral.

Les projets ont été présentés avec toutes sortes d'avantages, dont des promesses de revenus importants pour les communes. Comme nous l'avons démontré, les rendements, donc les revenus possibles, ont été largement surévalués alors que les nuisances, la mise en danger de nombreuses espèces menacées, le risque pour les sources et les menaces pour la santé humaine ont été volontairement sous-évalués.

Les conseils ont approuvé ces projets à la majorité, en toute bonne foi, avec plus ou moins de conviction, mais sans avoir toutes les cartes en main. C'était difficile de faire autrement, étant donné que les municipalités avaient signé, sans les soumettre aux conseils, des précontrats qui leur liaient les mains (24Heures, 29.10.2019) et que certaines avaient déjà avancé des sommes importantes dans les projets

L'emballage du cadeau était attrayant. Nous vous dévoilons maintenant le contenu : l'immense et irréparable dommage pour nos paysages, nos crêtes, nos lieux de promenade, de pique-nique et de détente.

Le film vidéo que nous avons conçu était très compliqué à réaliser. Nous voulions qu'il soit inattaquable. Vous pouvez le visionner sur votre écran d'ordinateur à l'adresse suivante :

<https://www.windparks.ch/> ou <https://www.youtube.com/watch?v=xESBK-gblvM>

Que faire dès lors ? Revenir sur cette mauvaise décision ? Il vaut mieux tard que jamais, surtout s'il est avéré que les conseils ont voté sans avoir connaissance de tous les éléments. Car les temps changent, d'autant que, comme l'affirme Mme Sommaruga, aujourd'hui Présidente de la Confédération : « En Suisse, nous avons 200 fois plus d'énergie solaire à disposition que ce que consomme notre pays. Nous avons les surfaces et les technologies et nous devons être prêts à investir maintenant ». (RTS, 17.12.2019)

Avec nos cordiales salutations.

SOS JURA »

M. S. **Costantini**, Syndic, concernant ce courrier tient à préciser que la Municipalité n'a jamais signé de "précontrat" ni de contrat avec qui que ce soit et que les sommes investies en études ont chaque fois été validées par le Conseil communal dans le cadre des budgets annuels successifs de la Commune. La Municipalité respecte le point de vue des opposants mais tient à confirmer que les rendements énergétiques escomptés ont été évalués avec la prudence qui s'impose et sont parfaitement réalistes. Les éventuels impacts environnementaux et sur la santé ont également fait l'objet d'études particulières énumérées dans le dossier du plan partiel d'affectation qui a été adopté par le Conseil communal en 2015. Au final, il est également judicieux de rappeler que l'énergie éolienne est complémentaire aux autres types d'énergies tels que par exemple le solaire, l'hydraulique et la biomasse. Le dossier relatif au projet du parc éolien de "Sur Grati" a été validé en automne 2019 par le Tribunal cantonal vaudois. Suite aux recours de certains opposants, il est actuellement traité par le Tribunal fédéral

- Correspondance de M. Thierry Goël du 7 février 2020

« Concerne : Publication dans le Journal de Vallorbe (118^{ème} année - no 5) de la liste des aînés avec leur nom, prénom et date de naissance.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Vallorbe a publié dans le Journal de Vallorbe (118^{ème} année - no 5) la liste des aînés avec leur nom, prénom et date de naissance.

Cela part sûrement d'une bonne intention mais il me semble que cette publication est contraire à la loi fédérale sur la protection des données (voir LPD 235.1).

D'autre part, est-il judicieux de publier la liste de nos aînés, personnes étant directement visées par des arnaques en tous genres.

Ne figurant pas encore dans cette liste, j'espère que la Municipalité reviendra sur cette publication annuelle avant que je n'y figure.

Avec mes meilleures salutations.

Thierry Goël »

M. le Syndic, au sujet de ce courrier tient à préciser que la publication de la liste des aînés paraît dans le Journal de Vallorbe depuis des décennies, sans que cela n'ait jamais posé de quelconque problème. Par respect de la loi sur la protection des données, les adresses ne sont toutefois plus inscrites depuis plusieurs années ; de plus, si une personne demande à la Commune de ne pas figurer sur la liste, et cela est déjà arrivé, elle n'y paraît pas. M. Goël aura donc la latitude, le moment venu, de demander que son nom n'y paraisse pas.

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 07/19 relatif à une demande de crédit de 748'000 francs pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple

M. J.-A. **Chezeaux**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. R. **Brouze**, Municipal, en complément, précise qu'à l'époque certaines familles de Vallorbe avaient refusé de participer à la construction du Temple, elles avaient donc été excommuniées ; raison pour laquelle on retrouve des noms tels que Grobet, Vallotton, originaires de Montcherand ou d'Arnex etc...

M. le Président remercie M. Brouze pour ce complément d'histoire et ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 07/19
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à **l'unanimité** :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 793'000. -- pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple et la pose d'un nouvel éclairage extérieur.
2. de porter cette dépense comme nouveau compte à amortir en 30 ans.
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 08/19 relatif à une demande de crédit de 6'298'148 francs concernant l'acquisition de terrains et l'équipement de la zone industrielle du Day « Plans-Praz – Sur la Torche »

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. H. **Bally** demande des explications au sujet des anciennes usines *chimiques* du Day, y-a-t-il eu des sondages de fait dans le sol ?

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond que les anciennes usines chimiques du Day se trouvaient sur l'actuel emplacement de la place d'exercices militaires du Day et non pas sur les terrains concernés par le présent préavis. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir à ce sujet.

M. J.-A. **Chezeaux**, en sa qualité de Président de la commission des Finances déclare :

Il nous est donc proposé d'accepter ce soir un crédit très important pour nos finances. Sous déductions des subventions, les conséquences pour le portemonnaie communal restent importantes. Le montant à notre charge sera de presque 4 millions.

Ce nouvel engagement pourrait apporter quelques inquiétudes aux membres de ce Conseil et surtout à la population. Cependant, je tiens à préciser que cet investissement fait partie de la planification financière de notre Commune, qui a été présentée en décembre, et que la Commission des finances en a eu connaissance. Surtout, je tiens à relever que cet investissement va permettre de valoriser toute cette zone industrielle de manière significative, puisque on peut estimer que la valeur des terrains après équipements et travaux (environ 6 hectares) pourra être fixée à CHF 10'200'000. -- environ ; notre investissement est donc particulièrement judicieux.

M. Y. **Jaillet** dit que la Commission a émis le vœu dans son rapport que le tronçon qui est actuellement de 60 km/h soit réduit à 50 km/h. Il tient à préciser que ce vœu n'est pas partagé par tous les membres du groupe PLR. En effet, il paraît, pour certains, peu approprié de décider à ce stade, il ne faudrait pas anticiper et il serait préférable d'attendre, d'étudier le moment venu les situations, les habitudes qui seront prises, les problèmes et les inquiétudes qui seront fondées. On pourra ainsi réagir en fonction. Il tenait à partager son sentiment et dit de faire attention car les vœux émis par une commission lors d'un rapport ne sont pas forcément approuvés par le reste du Conseil lors du vote du rapport.

Mme L. **Bréchon** dit que la Commission a émis ce vœu pour qu'une étude soit faite, au vu de l'implantation de nouvelles entreprises et de la nouvelle gare, engendrant plus de trafic.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis No 08/19 de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à **l'unanimité** :

1. d'adopter le projet relatif à la construction de la route d'accès à la nouvelle gare du Day, sous réserve de l'approbation du Département cantonal compétent ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux décrits dans le présent préavis et de lui attribuer un crédit de fr.5'745'633.- à cet effet sous déduction des subventions et participations accordées et de porter ces dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles no 1048 et 1666 de Vallorbe et de lui attribuer un crédit de fr.552'515.- à cet effet sous déduction des subventions et participations accordées et de porter ces dépenses au bilan dans le compte 9123.10 « Terrains & bâtiments du patrimoine financier » ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Septième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

Il n'y a pas de préavis.

Huitième objet

Communications de la Municipalité

M. R. **Brouze**, Municipal, suite à l'intervention de M. Jérémy Kolly lors de la dernière séance, au sujet du peu de place restant aux élèves dans la cour de l'école tient à lui apporter une réponse supplémentaire. En effet, après un petit calcul réalisé par la Direction de la zone du préau dévolue aux enseignants, durant les importants travaux à l'école, la zone restante pour les élèves, dépasse encore de 500 m² les normes préconisées par le canton.

M. L. **Fiorito**, Municipal, annonce que suite au préavis du 17 décembre 2012 relatif à la remise en état des structures de la Presqu'île et à la sécurisation du site, le coût final est de CHF 77'801,75 soit un dépassement de CHF 4'801.75.

M. Ch. **Maradan**, Municipal, a le plaisir de présenter M. Michaël Rochat, en tant que nouveau responsable de la STEP

M. S. **Costantini**, Syndic, tient au nom de la Municipalité, à remercier une fois de plus le Conseil communal pour la confiance témoignée en ayant accepté les deux préavis soumis à son approbation ce soir.

Neuvième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Dixième objet

Divers, questions et vœux

M. C. **Magnenat** émet un vœu en rapport avec le projet de réfection du temple que nous venons d'accepter. L'histoire récente montre que la statistique des incendies frappant des bâtiments en cours de rénovation s'écarte significativement d'une suite d'accidents régie par le simple hasard. Je souhaite donc que le maître d'œuvre de ces travaux veille à ce qu'aucun incendie ne détruise notre Temple âgé de trois cents ans. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** la prochaine séance, agendée au **6 avril 2020 à 20h15**. Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et clôt la séance à 21h06.

Le Président :
Daniel Rosetti

La Secrétaire :
Francine Manière

